



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 6010077

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

CONTRAT 11128
N/REF : 4/01/2026 0H13 C:000915 I:05147
V/REF : Contrat N°011128 du 01/01/2022

**SDC 'Résidence Manoir'
C/O UN TOIT POUR TOUS Syndic
23 RUE DE SAUVE
30907 NIMES CEDEX 02**

IMMEUBLE : SDC LE PETIT MANOIR
14, PLACE DE L'EGLISE
34410 SAUVIAN

Montpellier, le 13 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : RESEAUX EU/EV/EP

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mme V. BARON

ENTRETIEN DES COLONNES RESEAUX EU/EV/EP

EAUX USEES/EAUX VANNES :

- CURAGE HYDRODYNAMIQUE DES RESEAUX HORIZONTAUX JUSQU'AU COLLECTEUR COMMUNAL Y COMPRIS LES REGARDS INTERMEDIAIRES, CAISSES SIPHOIDES, ETC.
 - ENLEVEMENT DE TOUS DEPOTS GRAS ET TOUTES INCRUSTATIONS CALCAIRES PRESENTS DANS LES COLONNES.
 - LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES SOUS-PRODUITS.
- 1 FOIS/AN

EAUX USEES/EAUX VANNES :

- DETARTRAGE SUPERIEUR OU EGAL A 300 BARS PAR PIED DE CHUTE DES COLONNES VERTICALES.
- EAUX PLUVIALES**
- CURAGE HYDRODYNAMIQUE DES RESEAUX HORIZONTAUX
 - NETTOYAGE DES GRILLES, CANIVEAUX, REGARDS JUSQU'AU COLLECTEUR COMMUNAL
 - DETARTRAGE HYDRODYNAMIQUE
 - ENLEVEMENT DE TOUS DEPOTS GRAS ET TOUTES INCRUSTATIONS CALCAIRES PRESENT DANS LES COLONNES.

1 FOIS / AN

OBSERVATIONS : RÉVISION AU 01/01/2026 : 1,152
P = P0 (0,15+ 0,85 X (TP10 BIS/TP10BIS0))
TP10B° - 10/2020 : 112,9
TP10B - 10/2025 : 133,1



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010077

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année et payable a 30 jours.

Date de dernière révision des prix : 1/01/2026

Prix de base du contrat : 345,60

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique réseau EU/EV	1/AN	198,16	198,16
1,00	Curage hydraulique réseau EP	1/AN	198,16	198,16
TOTAL H.T.				396,32
T.V.A. a 10,00%				39,63
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>435,95</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN